

Arrêté n° 2024.20.461  
portant inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade  
d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe  
au titre de l'année 2024

*République française*  
*Département d'Indre-et-Loire*  
*Ville de La Riche*

*Le Maire,*

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté 2020.20.898 fixant les lignes directrices de gestion en date du 30 décembre 2020,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	CHAUVIN LAURENT	01/10/2024
2	CREPIN SYLVIANE	01/10/2024
3	PIVOT PASCAL	01/10/2024

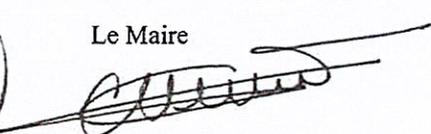
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	7
Inscrits	1	2

Article 2.- M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à La Riche, le 6 août 2024



Le Maire

  
Sébastien CLEMENT

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :** Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent (28 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans) d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).